



Droits de garde d'enfant qui vivent chez leurs papa qui se drogue

Par **jc fille**, le **24/02/2009** à **22:40**

bonjour

j'ai besoin de votre aide concernant mes droits mes fils 14 et 10 ans vivent chez leurs pere depuis 3 ans et voilà qu'il y a 3 mois j'ai su par sa compagne qu'il etait passé a l'eroine (avant il fumais du cannabis...) et a hauteur de plus de 1 g par jour .. j'ai aussitot fais part de mes inquietude aux services competent mmais voilà que 3 mois se sont passé et aucune nouvelle je viens depuis samedi de les recuperer en vacances pour 1 semaine et au vue de ce qu'ils me disent les choses se sont grandement dégradé ... j'ai pris la décision de ne pas les ramener comme prévu je vais les garder chez moi quitte a me mettre hors la loi

j'ai pris un peu de renseignement mais rien qui ne puisse etre fait dans l'immediat meme un referé devant le JAF prendrais apparemment du temps

mon fils de 14 ans pourrait eventuellement etre entendu par le JAF mais pas celui de 10 ans je ne comprend pas bien pourquoi je tient a preciser que moi je vis a 600 kms de chez leurs pere donc je ne voit que mes fils que pendant les vacances

ma question est la suivante :

quel sont mes droits en la matiere pour ne plus avoir a renvoyer mes fils dans une atmosphere tres lourde a subir pour eux car il y a d'une part la prise a repetition d'eroine par voies nasales et des disputes qui en deviennent tres violentes dans le couple a cause du meme sujet (sa compagne se drogue aussi)je n'ai malheureusement aucune preuve réelle de ce que j'avance a vrai dire juste les dires de sa compagne et les dires de mes fils ce qui en soit est deja pas mal mais pas assez peut etre pour un

juge ... je ne peux decement plus laisser mes fils comme ça que me conseilleriez vous de faire pour pouvoir les garder avec moi et les proteger de tout ça

merci d'avance d'avoir pris le temps de me lire et merci a vous d'une eventuelle reponse qui je vous l'avoue m'aiderais certainement a y voir plus clair